

**M. Thompson:** Si les députés me laissaient parler, ils comprendraient.

**M. MacInnis:** Nous en avons assez entendu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Thompson:** Monsieur l'Orateur, le tapage que font certains députés n'a d'égal que leur ignorance de certaines questions. La plupart des députés ont reçu un jour ou l'autre des fonds publics en remboursement de frais de voyage. Qui n'a déjà fait partie d'une délégation? Il est certain qu'un député a droit à un juste remboursement de dépenses légitimes engagées au cours d'un voyage effectué dans l'exercice normal de ses fonctions.

J'estime qu'il est fort injuste de blâmer un député de s'être fait rembourser ses frais de voyage par la Société Radio-Canada, après avoir touché cachet ou honoraires. Une vérification révélerait, je pense, que la plupart des dix-sept députés en cause, sinon tous, n'ont obtenu qu'un remboursement de ce genre. Je demande donc au premier ministre (M. Pearson) de décider, au cours de l'enquête sur cette affaire, s'il est permis ou non au titulaire d'un poste semblable de se faire rembourser ses frais de voyage par la Société Radio-Canada, dans l'exercice normal de ses fonctions, par exemple...

**Une voix:** Affaires extérieures.

**M. Thompson:** ... pour les Affaires extérieures ou pour toute autre fonction dont il a eu à s'acquitter. La Chambre a déjà perdu assez de prestige auprès du public sans prêter le flanc à l'irrespect pour une chose dont nous ne sommes vraiment pas coupables. Je ne suis pas de ceux qui ont accepté même des frais de déplacement de la part de Radio-Canada...  
(*Exclamations*)

**M. Nielsen:** Comment vous êtes-vous rendu au Congo?

**M. Thompson:** Le représentant de Burnaby-Coquitlam a soulevé un point très important, relié à l'ensemble du problème. Ne serait-ce que pour la protection des nouveaux membres et de ceux à qui certaines de ces questions sont peu familières, cette affaire doit être sérieusement examinée.

[*Français*]

**M. l'Orateur:** Il conviendrait peut-être que, *ex post facto*, je fasse allusion au rappel au Règlement soulevé par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire). Je crois comprendre que l'article 30 du Règlement s'applique plutôt dans le cas spécifique où la conduite d'un

[M. MacEwan.]

député a été mise en doute et que la question est étudiée à la suite d'une motion spécifique à l'endroit d'un député. Dans le cas présent, les circonstances sont entièrement différentes, et je suis d'avis que le Règlement ne s'applique pas.

[*Traduction*]

## QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

### \*RADIO-CANADA—LA PARTICIPATION DE MINISTRES À DES PROGRAMMES ET LE VERSEMENT DE CACHETS

Question n° 1500—**M. Brand:**

1. Un membre du cabinet actuel a-t-il reçu, au cours des trois dernières années, des honoraires ou un cachet de la Société Radio-Canada pour avoir participé à quelque programme de radio ou de télévision?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) qui était-il, b) quel était le montant des honoraires ou du cachet?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, la Société Radio-Canada m'informe de ce qui suit:

1. Oui, un membre du cabinet actuel, qui était simple député à l'époque où il a figuré à des programmes de Radio-Canada, est l'un des députés qui ont reçu des cachets de Radio-Canada, au cours d'une législature antérieure.

2. Partie A: le ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Partie B: La politique de Radio-Canada est de ne pas dévoiler les montants versés, quels qu'en soient les bénéficiaires.

[*Français*]

### ON DEMANDE SI LE CANADA A FAIT DES REPRÉSENTATIONS AU GOUVERNEMENT DE LA GRÈCE

Question n° 1561—**M. Allard:**

Le gouvernement a-t-il, par l'entremise de son ancien ambassadeur en Grèce, présenté des observations au gouvernement de la Grèce au sujet d'une décoration ou d'un doctorat qui doivent être remis à l'honorable Jean Lesage?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Aucune observation n'a été faite à ce sujet au ou par le gouvernement du Canada par ou au gouvernement de la Grèce.

[*Traduction*]

### LE REMBOURSEMENT DE CACHETS À RADIO-CANADA PAR DES MINISTRES

Question n° 1940—**M. Brand:**

1. Y a-t-il des ministres de la Couronne qui, ayant au cours des trois dernières années reçu